

Bilan du référent harcèlement

Quelques mots pour fermer le ban de ce mandat de référent harcèlement.

Plusieurs regrets... :

- Le premier c'est Que la procédure mise en place par la direction soit moins disante que ce que nous avons proposé depuis des années, par exemple en négociation du nouvel accord QVT...

Être initiateur du signalement pour le référent ne peut pas suffire, il doit pouvoir être aussi consulté dans le processus qui peut amener à enquête. Être informé au fil de l'eau de la procédure ne peut pas suffire, le référent doit pouvoir être partie prenante, d'un dossier ouvert dans son périmètre. Il faut donc revoir la procédure et la composition du comité de traitement des signalements.

- Le deuxième regret c'est que la peur n'ait pas encore changé de camp.

Que la violence sociale et la toxicité du management empêchent des salariés, souvent précaires, de porter leurs témoignages jusqu'au signalement. Dans mon périmètre se trouve bien sur la rédaction nationale et d'autres rédactions et il est clair que la verticalité extrême, et des rapports sociaux et hiérarchiques confondant autorité et autoritarisme, freinent clairement la démarche de la libération de la parole.

- Troisième et dernier regret ...et difficile de lutter contre cela ...On peut parfois trouver des convocations injustes, ou des sanctions disproportionnées, mais n'oublions pas l'origine de ces procédures : des témoignages de collègues, des paroles de victimes, des souffrances parfois endurées pendant des années.

Que ce soit du harcèlement, moral ou sexuel, ou des agressions, nous devons tous prendre conscience que le silence ne peut pas être un remède !

Je finis ce mandat avec quelques dossiers de signalement en cours d'instruction, j'espère pouvoir être encore informé de leur issue, si je ne prolongeais pas cette action menée grâce aux voix des élus de cette instance.